

## Conditions générales de ventes

### Enregistrement des commandes:

Nous prions instamment notre clientèle de bien vouloir utiliser les références de nos catalogues afin d'éviter des erreurs ou des retards dans l'exécution des commandes.

### Conditions d'expédition:

Nous prions nos clients de bien stipuler le mode d'expédition choisi ( Colis-Express, Messagerie, etc...). A défaut d'indication précise, les expéditions sont toujours faites par les moyens qui nous paraissent les plus avantageux. Nos marchandises sont prises et agréées en nos magasins et entrepôts régionaux de distribution. Elles voyagent aux risques et périls du destinataire, même si elles sont expédiées Franco. En cas de retard, d'avarie, etc..., les destinataires devront exercer leurs recours contre les entreprises chargées du transport.

### Délais de livraison:

Les délais de livraison des marchandises que nous n'aurions pas en stock, et des commandes de pièces spéciales «hors série» ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont fonction notamment des conditions d'approvisionnement. Les retards ne peuvent, en aucun cas, justifier l'annulation de la commande et aucune pénalité ne pourra être réclamée de ce chef, même après mise en demeure. La livraison a lieu par la mise à disposition de la marchandise dans les magasins du vendeur. A l'expédition, le vendeur se réserve la possibilité de regrouper les livraisons destinées à un même client, cela en conformité avec les délais qui ont été acceptés. Nous sommes entièrement libérés de l'obligation de livraison en cas de force majeure ou d'événements tels que grève totale ou partielle, inondation ou incendie, blocage des importations, etc...

### Prix:

Nos prix s'entendent pour marchandises prises en nos magasins et entrepôts régionaux de distribution., emballages non compris. Les emballages et les frais d'expédition peuvent faire l'objet d'une facturation complémentaire. Les emballages sont facturés perdus. L'envoi de nos tarifs ne constitue pas une offre ferme, nos prix pouvant être modifiés sans préavis en fonction des conditions économiques et fiscales. Sauf stipulation contraire, une offre ne reste valable que pendant une durée d'un mois, tant en ce qui concerne son contenu que son prix.

### Réserve de propriété:

En nous confiant ses ordres, notre clientèle reconnaît implicitement que le transfert de propriété de nos livraisons ne sera effectif qu'après paiement intégral du prix facturé - ( Loi du 12.05.1980 ). Notre clientèle en deviendra cependant responsable dès leur remise

matérielle, le transfert de possession entraînant celui des risques, et devra en conséquence assurer ces marchandises jusqu'à leur transfert.

### Règlement:

Les règlements devront être effectués aux termes et échéances convenus. Toute défaillance de règlement entraînera immédiatement le blocage du compte du client. Aucune opération ne pourra être faite tant que la totalité des sommes dues ne sera pas acquittée. Nous nous réservons le droit d'exiger le règlement de nos factures en contre-remboursement, si nous l'estimons nécessaire. Le montant de nos factures est toujours net de tout escompte.

### Clauses pénales:

Tout retard de paiement signalé par lettre recommandée, pour quelque motif que ce soit, entraînera automatiquement l'exigibilité de pénalités, calculées au taux légal majoré de 50% et facturées mensuellement - ( Loi n° 92-1442 du 31.12.1992 ). Dans ce cas, nous nous réservons le droit de suspendre ou d'annuler tous les ordres en cours, sans préjudice de tous dommages et intérêts. Le non-paiement d'une LCR à son échéance, ou d'une facture, ou d'un relevé, après son premier rappel en recommandé et si aucune prorogation n'a été demandée et accordée par nous mêmes ou judiciairement, entraîne de plein droit et à titre d'intérêt de retard mensuel une majoration de 15% du montant principal réclamé, outre les frais judiciaires.

### Déchéance du terme:

Le défaut de paiement d'un seul effet ou d'une seule facture à son échéance entraîne déchéance du terme et rend immédiatement exigibles toutes les créances de notre Société, même non échues.

### Garantie:

Nos produits sont garantis 12 mois contre tout vice de fabrication, date de facturation au client final, ou 18 mois à compter de notre propre facturation au 1er des termes échus. Nous garantissons entièrement les produits dont nous assurons la diffusion sous la réserve que notre garantie n'exécède en aucun cas ou pour quelque raison que ce soit la reprise pure et simple ou le remplacement des pièces reconnues défectueuses par nos services techniques. Elle ne peut s'appliquer que si le produit n'a subi aucune modification. Les frais de port, de démontage, de remontage, dommages et intérêts et autres frais annexes, sont exclus de notre garantie.

### Retour de pièces neuves et avoirs:

Toute demande de retour de pièces neuves doit obligatoirement être effectuée sur nos imprimés

prévus à cet effet et dans les conditions qui y sont mentionnées.

Rappel des principales conditions :

- aucun retour ne sera accepté passé un délai d'un mois, date de facturation.
- la pièce devra être dans son emballage d'origine et en parfait état de commercialisation.
- les retours seront faits en PORT et EMBALLAGE PAYÉS , remboursés en cas d'erreur de notre part.
- les pièces composites ne pourront être désassorties.
- un abattement de 30% sera effectué pour chaque retour non consécutif à une erreur de notre part.
- après acceptation, MAHLE Aftermarket France établira un avoir de régularisation valeur du mois suivant la date de retour.

### Fabrication spéciale:

Dans le cas d'une fabrication sur demande, non conforme à celle des références de nos catalogues ( modifications des cotes d'alésage, extérieur, longueur, etc... ) ou bien dans le cas de pièces «hors série» exécutées d'après croquis ou modèles, nous nous réservons la faculté d'appliquer des prix «hors tarif». Le retour de ces fabrications n'est pas accepté.

### Clause résolutoire:

Par manquement aux obligations, les fournitures redeviennent immédiatement la propriété du vendeur à défaut de paiement à l'échéance convenue, 8 jours francs après une mise en demeure par lettre recommandée, non suivie d'effets.

### Contestations:

En cas de différend, le Tribunal de Commerce de LYON est seul compétent.